

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 084-218401024-20261005-2026_D_96-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq octobre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation
29/09/2026

Date d'affichage
29/09/2026

Objet de la délibération

Approbation choix
entreprise GINOUVES
travaux électricité
cabinet dentaire

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme MIGLIORINI donne pouvoir à Mme BONNELLY,

Madame le Maire rappelle tout le projet pour l'installation d'un cabinet dentaire dans le bâtiment communal Route de la fontaine N°5.

Des travaux sont nécessaires dans le bâtiment pour le rendre compatible avec l'ouverture de cette structure.

Elle présente pour la partie électricité les devis de l'entreprise GINOUVES pour un total de 24 963.28 € HT.

N° 96/26

Elle propose de valider ce devis.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** par 15 POUR, les devis de l'entreprise GINOUVES pour la partie électricité, le 1^{er} devis pour 18 507.28 € HT et le 2^{ème} devis pour 6 456 € HT soit pour un total de 24 963.28 € HT ;

-**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer lesdits devis.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Marie BERNARD

